

16 MARS 2010



SECRETARIAT GÉNÉRAL
ZAC DE LA CLEF DE SAINT PIERRE
12 Avenue Gay Lussac
78990 Elancourt
Tél : 01 30 85 23 53
Fax : 01 30 85 23 20
e mail : cerff@cebtp-solen.com
www.cerffassociation.org

LABORATOIRE CEBTP-SOLEN
ZAC DE LA CLEF DE SAINT PIERRE
12 Avenue Gay Lussac
78990 Elancourt
Tél : 01 30 85 23 53
Fax : 01 30 85 23 20

**ATTESTATION D'ESSAIS CER.F.F.
D'UN MODÈLE DE CLOISON
– Cloisons démontables –
N° C 07-420**

Vu les Règles Générales de fonctionnement de l'« Attestation d'essais C.E.R.F.F. d'un modèle de cloison » régissant les modalités d'attribution des Attestations ;

Vu le Cahier des Charges (version 1.2 – 12 décembre 2006) fixant les exigences auxquelles doivent répondre les cloisons démontables qui s'y réfèrent ;

Vu le rapport d'essais n° **BPI1-7-3012**, délivré le 7 février 2007 par CEBTP SOLEN ;

L'« Attestation d'essais CER.F.F. d'un modèle de cloison » est attribuée à la société

CLOISONS PARTENA

pour sa cloison

PARTENA 70

type : cloison à ossature

fabriquée dans ses ateliers situés :

**16 Quai du Chatelier
93 450 L'ILE SAINT DENIS**

La Société **CLOISONS PARTENA** s'est engagée à ne se prévaloir de la présente Attestation que pour le modèle de cloison présenté aux essais.

Les plans de la cloison sont annexés au rapport d'essais de référence et conservés dans le dossier tenu par CEBTP SOLEN.

Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2010

Cette attestation ne matérialise pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du Code de la Consommation. Elle est strictement personnelle. Un tiers ne peut s'en prévaloir pour son propre compte. Elle ne peut être reproduite sans porter obligatoirement la mention « DUPLICATA ».

Fait à Elancourt, le 1^{er} mars 2010

Le Président de l'Association C.E.R.F.F.

Attestation d'essais CER.F.F. d'un modèle de cloison
Rappel des exigences du Cahier des Charges
pour les Cloisons démontables



	Caractéristiques	Critères et performances (*)
DEMONTABILITÉ	<p>Rattrapage des tolérances du gros-œuvre et adaptation aux inégalités de surface</p> <p>Modification d'implantation</p> <p>Modification d'élévation</p>	<p>La cloison absorbe les tolérances du bâtiment, sans nécessairement comporter de dispositif de rattrapage ; une adaptation sur chantier à l'aide d'un outillage simple est admise.</p> <p>Pour une hauteur donnée, la cloison peut être changée de place sans dégradation importante de l'environnement.</p> <p>Un élément de cloison plein peut être remplacé par un élément vitré, un bloc porte ou tout autre élément constitutif (et inversement) sans dégradation de l'environnement et à l'aide d'un outillage simple.</p>
STABILITÉ MÉCANIQUE	<p>Résistance aux chocs</p> <p>Sécurité Corps mou 300 J 900 J (700 J)^(**) Corps dur 10 J</p> <p>Durabilité Corps mou 50 J Corps dur 6 J (2,5 J)^(***) 6 J (6 J)^(***)</p> <p>Résistance à une poussée horizontale de 50 daN</p> <p>Endurance des blocs-portes 60 000 cycles ouverture/fermeture 100 000 cycles ouverture/fermeture</p> <p>Stabilité aux charges verticales excentrées catégorie de charge a) ou b)</p> <p>Stabilité aux charges ponctuelles ⊥ ou //au parement</p>	<p>Pas de projection de débris du côté opposé à l'impact. Pas d'autre détérioration dangereuse.</p> <p>Pas de défaillance fonctionnelle. Pas d'endommagement de la surface des parements. Marques d'impact admises.</p> <p>Pas de dégradation ; Déformation résiduelle 3 mm admise.</p> <p>Aucune dégradation importante du bloc-porte ou de la cloison après les cycles; l'effort de manœuvre pour l'ouverture ou la fermeture ne doit pas avoir varié sensiblement.</p> <p>Sécurité : ni effondrement, ni détérioration ; stabilisation de la déformation. Durabilité : pas de défaillance fonctionnelle ; limitation de la déformation.</p> <p>Pas d'arrachement, pas de défaillance fonctionnelle.</p>
ACOUSTIQUE	<p>Cloison pleine</p> <p>Cloison pleine avec porte pleine incorporée</p> <p>Cloison vitrée toute hauteur</p> <p>Cloison vitrée sur allège opaque</p>	<p>Indice d'affaiblissement acoustique $R_A \geq 39$ dB.</p> <p>Indice d'affaiblissement acoustique $R_A \geq 30$ dB.</p> <p>Indice d'affaiblissement acoustique $R_A \geq 38$ dB.</p> <p>Pas d'exigence pour R_A.</p>

(*) Se reporter au Cahier des charges pour connaître le détail des essais et des critères.

(**) Cas de la cloison avec traverse à 1 m et parement discontinu.

(***) La valeur entre parenthèses concerne les vitrages ou les parements facilement remplaçables.
Sont indiquées en italique les caractérisations CER.F.F. optionnelles.

Essais optionnels effectués sur la cloison
PARTENA 70

Stabilité aux chocs de sécurité : corps mou 900 J	Non
Résistance aux chocs de durabilité : corps dur 6 J sur tous éléments	Non
Stabilité aux charges verticales excentrées et aux charges ponctuelles Catégorie a) : sécurité : 1000 N / 24h, durabilité : 500 N / 60s, Catégorie b) : sécurité : 4000 N / 24h, durabilité : 2000 N / 60s	Non
Endurance du bloc porte à 100 000 cycles ouverture/fermeture	Non
Essais acoustiques de la cloison vitrée sur allège opaque	

Les résultats détaillés des essais (de base et optionnels lorsqu'ils sont effectués), sont consignés dans le rapport mentionné au recto.